



www.journaldumali.com

# Journal du Mali

L'hebdo

N°570 du 2 au 8 avril 2026

**EDUARDO GONZALEZ**

« LE TOUT-MILITAIRE NE SUFFIT PAS »

**FESMAMAS**

LE SOUFFLE DES MASQUES



**AIDE HUMANITAIRE**

# SOLIDARITÉ SOUS PONCTION

Le prélèvement de 10% sur les ressources des associations et fondations continue d'alimenter le débat. Dans un contexte de financements déjà insuffisants, les inquiétudes portent sur son impact possible sur l'aide et les populations vulnérables.

**GRATUIT**

Ne peut être vendu

+500  
Entreprises  
attendues

# SIEM

# SIEM

SALON POUR LES  
INDUSTRIES  
EXTRACTIVES DU  
MALI



LE SECTEUR MINIER CRÉE DES OPPORTUNITÉS  
POUR LES ENTREPRISES MALIENNES

Transport - Logistique - BTP - Énergie - Services - Finance  
Fournitures industrielles - Commerçants - Grandes & Petites  
mines - Orpailleurs - Assurance - Equipementier -  
Investissement

2 & 3 AVRIL 2026

A PARTIR DE 8H00

BAMAKO  
HÔTEL DE L'AMITIÉ



## ÉDITO

### L'augmentation avant la concertation

La hausse des prix des produits pétroliers est entrée en vigueur le 28 mars, alors que la désignation du représentant des associations de consommateurs n'est prévue que le 2 avril. Cette chronologie, établie par les communiqués officiels, interroge sur l'ordre des décisions publiques. Le 27 mars, le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a invité les associations légalement constituées à se faire enregistrer avant le 31 mars afin de désigner leur représentant appelé à siéger au Conseil d'administration d'un organisme public. La rencontre est fixée au jeudi 2 avril à 14 heures. Dans le même temps, les nouveaux tarifs du carburant et du gaz s'appliquent depuis le 28 mars à 0 heure. Le litre de super sans plomb est fixé à 875 francs CFA et le gaz à 940 francs CFA, tandis que les bouteilles de gaz butane ont également connu un relèvement. Pour les ménages, la mesure prend donc effet avant même que les associations censées porter leur voix ne soient officiellement représentées. Cette hausse intervient dans un quotidien déjà éprouvé. Les tensions sur l'approvisionnement en carburant ont conduit les autorités à annoncer, ces derniers temps, l'arrivée d'un important convoi de camions-citernes destiné à renforcer les stocks. Dans le même temps, les délestages continuent de peser sur de nombreux quartiers, avec des effets directs sur l'activité économique, la mobilité et les dépenses des foyers. La hausse dépasse le seul cadre de l'énergie. Elle se répercute sur le transport, le prix des marchandises et le budget de ménages déjà confrontés à la hausse des denrées de base. Reste à voir quelle place sera réellement accordée à la voix des consommateurs dans les décisions à venir.

MASSIRÉ DIOP

### LE CHIFFRE

# 23 milliards

C'est le montant en francs CFA du Programme pour la résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest (FSRP), approuvé par la Banque mondiale le 31 mars 2026 en faveur de l'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, du Mali, du Sénégal et de la Zambie.

### ILS ONT DIT...

- « Nous mettons l'accent sur des opérations coordonnées et fondées sur le renseignement, visant à démanteler les réseaux d'exploitation minière illicite, à lutter contre la violence des gangs et à perturber le crime organisé à plus grande échelle dans tout le pays ». **Tebello Mosikili, Commissaire adjoint de la police nationale**, à l'occasion du déploiement de l'armée contre le crime organisé au Cap-Occidental (Afrique du Sud), 31 mars 2026.
- « Ce moment marque la fin d'un chapitre important de service, consacré au renforcement des partenariats internationaux du Nigeria, à l'approfondissement de l'engagement diplomatique et à la mise en œuvre d'une politique étrangère centrée sur les citoyens ». **Yusuf Tuggar, ancien ministre nigérian des Affaires étrangères**, annonçant sa démission pour se consacrer à la campagne pour l'élection du gouverneur de l'État de Bauchi (nord-est du Nigeria), 30 mars 2026.

### RENDEZ-VOUS

#### 2-3 avril 2026 :

Salon pour les industries extractives du Mali (SIEM), Hôtel de l'Amitié, Bamako

#### 3-7 avril 2026 :

Festival Benso, Centre culturel Togola, Bamako

#### 10-11 avril 2026 :

Salon de l'Épargne et de l'Investissement, CICB, Bamako

#### 13 avril 2026 :

Festival international de Kela, Palais de la Culture, Bamako

Donnez votre avis  
sur [www.journaldu mali.com](http://www.journaldu mali.com)

### UN JOUR, UNE DATE

2 avril 1983 : Léopold Sédar Senghor, premier Président de la République du Sénégal (1960-1981), poète et écrivain, devient le premier Africain élu à l'Académie française.



**Khaby Lame**, l'influenceur sénégalais-italien, a été nommé ambassadeur des Jeux Olympiques de la Jeunesse qui se dérouleront au Sénégal du 31 octobre au 13 novembre 2026.



**Bigué Diop**, plus connue sous le nom de **Mame Dior**, actrice sénégalaise, et Déguène N'diaye, arrêtées pour vol, ont aussi été inculpées ce 31 mars 2026 pour lesbianisme par le parquet de Pikine au Sénégal.

### LA PHOTO DE LA SEMAINE



Les autorités maliennes ont saisi et brûlé 38 dragues le 30 mars 2026 à Katibougou (Commune du Mandé) dans le cadre de la lutte contre le dragage sur le fleuve Niger et l'exploitation minière illégale.

# AIDE HUMANITAIRE : LES 10% QUI INQUIÈTENT

Le prélèvement de 10 % sur les ressources des associations et fondations continue d'alimenter le débat. Entre impératifs de contrôle, baisse des financements et besoins humanitaires toujours élevés, la mesure soulève de nombreuses interrogations.

MASSIRÉ DIOP

Le débat autour du financement de l'action humanitaire et des programmes de développement a pris une autre dimension depuis l'entrée en vigueur du décret N°2026-0152/PT-RM. Le texte fixe les modalités du contrôle administratif, technique et financier des associations et fondations, avec en son article 16 une contribution de 10% sur les ressources destinées au développement économique, social, environnemental et culturel. Selon le décret, ce montant est destiné à la prise en charge des frais liés au suivi et au contrôle des activités menées par ces structures. Le texte présente ainsi cette contribution non comme une taxe budgétaire classique, mais comme un mécanisme de financement du suivi-évaluation administratif et financier des associations et fondations. Cette précision est importante, car cela vise formellement les ressources affectées au développement. La question qui est posée, et qui nourrit aujourd'hui les inquiétudes, est celle du champ exact d'application de cette mesure. Le décret ne précise pas expressément si les interventions purement humanitaires d'urgence, notamment dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau, de la protection ou de l'assistance aux déplacés, sont concernées ou non. Cette frontière entre actions de développement et interventions d'urgence est déterminante, car les financements humanitaires obéissent généralement à des cadres contractuels distincts, souvent négociés directement avec les bailleurs internationaux. Cette absence de clarification alimente les préoccupations des acteurs du secteur. Entre un programme de développe-

ment à moyen terme et une opération d'urgence destinée à sauver des vies, la logique financière et opérationnelle n'est évidemment pas la même.

**Inquiétudes** Ainsi, sur le terrain, les réactions sont inquiètes. Un agent de l'ONG AMSS, qui suit de près l'évolution de la question, estime que la mesure pourrait peser directement sur les financements et sur les activités elles-mêmes. Selon lui, le risque d'une réévaluation ou d'un ralentissement de certains financements par des partenaires techniques et financiers ne peut être écarté, alors que plusieurs bailleurs ont déjà réduit leur engagement au Sahel. Pour cet acteur humanitaire, la conséquence la plus préoccupante concerne les populations. Plus de cinq millions de Maliens vivent aujourd'hui dans des situations de grande vulnérabilité, entre déplacés internes, ménages touchés par l'insécurité alimentaire et communautés affectées par les conflits.

**Derrière les pourcentages se trouvent des interventions concrètes et des bénéficiaires bien réels.**

Une contraction des ressources disponibles pourrait encore aggraver leur situation. Il attire également l'attention sur l'impact économique potentiel. Les ONG participent déjà à l'économie nationale, à travers le paiement de l'impôt sur les traitements et salaires, les cotisations sociales, les achats locaux, les contrats de prestation et les emplois générés directement ou indirectement. Une baisse de leurs interventions aurait donc des effets en cascade sur les recettes publiques et le tissu économique local. Mamadou Ben Coulibaly, autre



Distribution de vivres aux populations vulnérables par le CICR à Gao.

intervenant dans ce dossier, insiste sur les conséquences mécaniques d'un prélèvement de 10%. Son raisonnement repose sur une logique simple. Lorsqu'une organisation mobilise des ressources pour équiper cent villages en services de santé, en ambulances, en kits sanitaires ou en infrastructures sociales, une ponction immédiate de 10% réduit nécessairement le nombre de bénéficiaires finaux. Avec des budgets déjà serrés, cela signifie moins de villages couverts, moins de kits distribués, moins de services offerts

et parfois une réduction directe des vies potentiellement secourues. Son analyse rappelle une réalité souvent absente du débat réglementaire. Derrière les pourcentages se trouvent des interventions concrètes et des bénéficiaires bien réels.

**Pression financière** Les données humanitaires confirment cette tension. Selon le plan de réponse humanitaire 2026 publié par OCHA, environ 5,1 millions de personnes ont besoin d'assistance au Mali. Le plan vise à atteindre 3,8 millions de personnes avec un besoin financier estimé à 577,9 millions

de dollars. À la fin du premier trimestre 2026, seuls environ 53 millions de dollars avaient été mobilisés, soit à peine 9,2% des besoins. À ce niveau de couverture, chaque réduction, même marginale, peut avoir un effet immédiat sur le volume de l'assistance, qu'il s'agisse des distributions alimentaires, des soins de santé ou de la prise en charge des déplacés. Ce niveau de couverture, déjà faible, nourrit les craintes des acteurs du secteur. Pour beaucoup, chaque réduction de ressources a un effet immédiat sur le terrain.

Cette évolution n'est pas propre au Mali. Les grandes crises internationales mobilisent une part importante des financements humanitaires, notamment en Ukraine, au Proche-Orient, au Soudan, en République démocratique du Congo, en Afghanistan ou encore au Pakistan. Le Sahel, déjà confronté à une crise durable, se retrouve ainsi dans une compétition plus rude pour l'accès aux fonds. L'introduction d'un prélèvement supplémentaire suscite donc une inquiétude légitime chez les partenaires. Les organisations, signataires

## REPÈRES

Prélèvement prévu sur les ressources de développement : **10%**

Personnes en besoin d'assistance : **5,1 millions**

Besoins financiers du plan 2026 : **577,9 millions \$**

d'un communiqué commun, adoptent toutefois une posture plus nuancée. Elles reconnaissent la nécessité d'un meilleur encadrement des flux financiers, d'une transparence renforcée et d'un contrôle plus rigoureux des activités. Elles appellent cependant que les projets financés par les bailleurs intègrent déjà des mécanismes stricts d'audit, de reporting et d'évaluation.

**Contrôle** Pourtant, le décret lui-même confirme l'existence d'un dispositif de contrôle déjà étoffé. Avant toute intervention, les associations et fondations sont soumises à des avis de non-objection, à la transmission régulière de rapports trimestriels, au contrôle des services déconcentrés de l'État ainsi qu'au suivi de la Direction générale de l'Administration du territoire. Le texte prévoit également un

cadre national de concertation réunissant plusieurs départements ministériels et les représentants des associations et fondations. Dans ce contexte, plusieurs observateurs s'interrogent sur le risque d'une duplication des coûts de suivi, sans garantie d'amélioration réelle de la redevabilité.

**Équilibre** L'intervention d'Alassane Maïga, spécialiste des dynamiques sécuritaires et institutionnelles, apporte un éclairage supplémentaire. Selon lui, la première faiblesse de la mesure réside dans son ambiguïté. Le texte ne permet pas encore de savoir avec certitude si la contribution concerne uniquement les financements de développement ou si elle s'appliquera également aux programmes d'urgence humanitaire. À ses yeux, cette distinction est essentielle. Il estime que taxer indistinctement les ressources destinées à la santé d'urgence, à l'éducation en situation de crise, à l'eau, à l'hygiène, à l'assainissement ou à la nutrition reviendrait à fragiliser les moyens de survie des populations les plus vulnérables. Alassane Maïga attire aussi l'attention sur un autre aspect. Selon lui, les mécanismes de contrôle existent déjà. En

effet, avant toute intervention sur le terrain, les organisations sont généralement soumises à des avis de non-objection, à la transmission régulière de rapports d'activités, au contrôle des services déconcentrés de l'État et à l'implication des services techniques sectoriels. Dans sa lecture, la nouvelle contribution risque surtout d'ajouter une couche administrative supplémentaire sans améliorer réellement l'efficacité du suivi. Il met également en garde contre les risques liés aux bailleurs. Les fonds mobilisés proviennent souvent de contribuables étrangers, de fondations privées ou de programmes publics de coopération. Il pourrait être difficilement acceptable pour certains partenaires qu'une partie significative des ressources destinées à l'assistance soit prélevée par l'État bénéficiaire.

**Engagements réexaminés** Cette situation pourrait conduire certains partenaires à réexaminer leurs engagements, même s'il est encore prématuré de parler d'un retrait certain. Selon Alassane Maïga, la logique avancée par les autorités semble s'inscrire dans une volonté de renforcer le contrôle administratif et de mieux aligner les interventions sur les priorités nationales. Il estime toutefois que la question centrale reste celle de l'équilibre entre souveraineté administrative et efficacité opérationnelle. À ses yeux, une exemption claire des interventions purement humanitaires d'urgence pourrait contribuer à apaiser les inquiétudes, tandis qu'une application uniforme de l'ensemble des projets risquerait d'accentuer les tensions avec les partenaires. Chaque décision prise autour de cette contribution peut avoir des conséquences directes sur l'accès à l'aide pour des millions de personnes. Le débat touche donc à la capacité collective de préserver les mécanismes de solidarité dans un moment où les besoins sont immenses et les ressources limitées. ■

## 3 QUESTIONS À



**ALASSANE MAÏGA**

Analyste des dynamiques sécuritaires et institutionnelles

**1** La contribution de 10% soulève aujourd'hui beaucoup d'inquiétudes. Où se situe, selon vous, le problème ?

Il n'est pas clairement établi si cette contribution ne s'applique qu'aux financements du développement ou si elle pourrait aussi concerner les programmes d'urgence humanitaire. Cette distinction est fondamentale, car mêler les deux reviendrait à fragiliser les différentes interventions.

**2** L'État justifie cette mesure par un besoin de suivi et de contrôle. Cet argument vous paraît-il fondé ?

Le besoin de contrôle existe, mais les organisations évoluent déjà dans un cadre rigoureux, avec avis de non-objection, rapports transmis à l'administration territoriale, implication des services techniques de l'État et suivi sectoriel. La nouvelle contribution risque surtout d'ajouter une couche administrative supplémentaire sans améliorer la redevabilité.

**3** Quels risques voyez-vous pour les partenaires et les populations ?

Le premier risque tient à l'incompréhension de certains bailleurs, dont les ressources proviennent souvent de contribuables ou de fondations étrangères engagés dans une logique de solidarité. Le second touche directement les populations, car taxer les fonds destinés à la santé, à l'eau, à la nutrition ou à l'urgence réduirait les moyens de survie des plus vulnérables. Une clarification du champ d'application, avec une exemption explicite des interventions d'urgence, permettrait d'apaiser une grande partie des inquiétudes.

## RWANDA : LE PARI D'UN CONTRÔLE SANS BLOCAGE DE L'AIDE

Kigali a construit un cadre qui permet à l'État de suivre les financements extérieurs sans freiner les ONG et les partenaires humanitaires. L'expérience rwandaise montre qu'il est possible de concilier pilotage national et continuité des interventions.

MASSIRÉ DIOP



L'UNICEF assiste les enfants rwandais sous le contrôle gouvernemental.

Souvent cité parmi les modèles africains en matière de gouvernance publique, le Rwanda a progressivement mis en place un dispositif qui lui permet de garder la maîtrise des financements venus de l'extérieur tout en maintenant un espace opérationnel pour les ONG, les fondations et les partenaires de l'aide. Le choix fait par les autorités

repose moins sur une ponction directe des ressources que sur une organisation rigoureuse du suivi. Dès 2006, la politique nationale de l'aide pose un principe clair indiquant que les interventions financées de l'extérieur doivent s'aligner sur les priorités définies par l'État. L'objectif n'est pas d'entraver l'action des partenaires, mais de s'assurer que les fonds mobilisés répondent

effectivement aux besoins identifiés au niveau national. Ce cadre s'est ensuite renforcé avec un système centralisé de déclaration et de suivi. Les organisations intervenant dans le pays doivent communiquer les montants reçus, les secteurs concernés, les zones d'intervention et les résultats attendus. Ce mécanisme offre aux autorités une visibilité précise sur les flux financiers et la répartition des projets sur le territoire.

**Fiscalité ciblée** L'un des enseignements les plus parlants concerne la fiscalité. Plutôt qu'une retenue uniforme sur les financements, Kigali a privilégié un régime d'exemptions encadrées pour les programmes de développement et les opérations humanitaires. Concrètement, les aides provenant des États partenaires, des institu-

tions internationales ou des agences multilatérales peuvent bénéficier d'allègements sur la TVA, les droits de douane et certaines charges liées aux importations ou à l'exécution des projets, ce qui permet de préserver les ressources destinées aux bénéficiaires tout en maintenant un contrôle étroit des flux financiers. L'État conserve ainsi la maîtrise administrative, exige le reporting et l'alignement sur les priorités nationales, sans amputer directement les budgets alloués à la santé, à la nutrition, à l'eau ou à l'assistance d'urgence. Pour de nombreux observateurs, c'est cet équilibre qui fait la force du dispositif, à savoir un contrôle fondé sur la traçabilité, l'enregistrement et l'évaluation des résultats, plutôt que sur une ponction directe des fonds. L'expérience rwandaise montre ainsi qu'il est possible de renforcer la souveraineté financière et les exigences de transparence sans compromettre l'efficacité de l'aide aux populations vulnérables. ■

## AIDE HUMANITAIRE : CHIFFRES-CLÉS SOUS PRESSION

Le Mali fait face à une crise humanitaire majeure dans un contexte de financement insuffisant. Un prélèvement de 10% sur les ressources des ONG et associations inquiète quant à son impact potentiel sur l'assistance.

<p><b>1 Besoins humanitaires</b></p> <p>5,1 millions : Personnes en besoin d'assistance en 2026</p> <p>3,8 millions : Personnes ciblées par la réponse humanitaire</p>	<p><b>2 Financement</b></p> <p>577,9 millions de dollars US : Besoins financiers pour 2026</p> <p>54,2 millions de dollars USM : Financement reçu (mars 2026)</p> <p>9,4% : Taux de couverture du plan</p>	<p><b>3 Impact potentiel des 10%</b></p> <p>57,8 millions de dollars US : Montant équivalent à 10% du plan 2026</p> <p>5,4 millions de dollars US : Équivalent sur les fonds déjà mobilisés</p>
<p><b>4 Déplacements et vulnérabilité</b></p> <p>402 000 : Personnes déplacées internes</p> <p>1,5 million : Personnes en situation critique</p>	<p><b>5 Accès humanitaire</b></p> <p>814 incidents : Contraintes d'accès en 2025</p> <p>+40% : Hausse par rapport à 2024</p>	<p><b>6 Secteurs sous pression</b></p> <p>3,3 millions : Personnes en besoin d'eau et d'assainissement</p> <p>1,4 million : Personnes en besoin nutritionnel</p> <p>2 320 écoles fermées</p> <p>696 000 enfants affectés</p>

Source : Rédaction

Paru dans Journal du Mali l'Hebdo  
N°570 du 2 au 8 avril 2026

Journal du Mali

**KOWBEYE!**

CHAQUE SAMEDI | 20H15

**TM1**  
La télé qui vous allume!

INFO • CULTURE • DIVERTISSEMENT

## EDUARDO GONZALEZ : « LA SOLUTION À CETTE CRISE NE PEUT ÊTRE EXCLUSIVEMENT MILITAIRE »

L'expert indépendant des Nations unies sur les droits humains au Mali, Eduardo Gonzalez, a présenté son rapport au Conseil des droits de l'Homme à Genève les mercredi 25 et jeudi 26 mars 2026, en soulignant que la sortie de crise ne pouvait reposer uniquement sur une réponse militaire. Les autorités maliennes contestent la méthodologie du document, rejettent plusieurs conclusions et défendent l'action de l'État ainsi que celle des forces de sécurité.

MASSIRÉ DIOP

**L**e rapport a-t-il été officiellement présenté aux autorités maliennes. Quelle a été leur réaction face à son contenu, en particulier concernant les critiques émises à l'égard de la gestion des droits humains dans le pays ?

Le rapport que j'ai présenté au Conseil des droits de l'Homme est le fruit d'une enquête minutieuse au cours de laquelle j'ai sollicité à plusieurs reprises la collaboration des autorités maliennes. En effet, le 24 septembre 2025, j'ai adressé au gouvernement une lettre accompagnée d'un questionnaire détaillé afin de recueillir son point de vue sur la situation des droits de l'Homme dans le pays, mais je n'ai reçu aucune réponse. De même, le projet de mon rapport a été remis au gouvernement le 18 décembre 2025 afin de recueillir ses observations et suggestions, mais là encore je n'ai reçu aucune réponse. Ce n'est que le 27 janvier 2026, alors que le texte avait déjà été remis pour traduction, que j'ai reçu un document de réponse que j'ai remercié le gouvernement d'avoir fourni et que j'ai publié en annexe du rapport. Le gouvernement malien répond de trois manières : premièrement, il critique la méthodologie du rapport en affirmant qu'elle repose sur des informations non confirmées. Deuxièmement, il nie les faits en indiquant, entre autres, que le gouvernement n'a pas adopté de mesures liberticides, que les forces armées n'attaquent pas de cibles civiles, qu'il n'y a jamais eu de présence du groupe « Wagner » au Mali, que de nombreux procès sont menés contre les violations des droits de l'Homme et que le rapport exagère la gravité de la situation. Troisièmement, le gou-



Eduardo Gonzalez, expert indépendant des Nations-Unies sur les droits humains au Mali.

vernement critique personnellement le titulaire du mandat, m'attribuant le désir de rester en fonction, un manque d'impartialité et une incapacité à proposer des solutions.

**Quel genre de dialogue peut-il y avoir pour garantir que la justice puisse pleinement accomplir son travail, malgré les tensions actuelles ?**  
En tant qu'expert indépendant nommé par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, je suis témoin de l'espoir que les différents pays placent dans un dialogue constructif avec les autorités maliennes. Ce dialogue est possible et nécessaire. Il existe, bien sûr, des domaines où nos analyses et nos positions divergent, mais j'ose dire que la plupart des questions font l'objet d'un consensus : le rejet des actions des groupes terroristes tels que le JNIM et l'État islamique de la province du Sahel ; la nécessité d'une paix durable, qui implique des actions à tous les niveaux, et pas seulement sur le plan militaire ; la nécessité d'élections crédibles, participatives et équitables ; le respect absolu de la souveraineté du Mali et de la souveraineté de son peuple à décider de son destin.

**Quelles sont les principales conclusions du rapport ?**

Le rapport présente une analyse contextuelle du pays,

passant en revue la situation politique, sécuritaire et l'état de la lutte contre l'impunité. Il salue comme une avancée positive à tous ces égards l'adoption de la Charte nationale pour la paix et la réconciliation, mais constate une détérioration générale de la situation due à des mesures telles que la dissolution des partis politiques et la prolongation du mandat des autorités en place sans élections ; l'extension géographique et l'ampleur des actes commis par les groupes terroristes ; ainsi que l'absence de progrès dans les enquêtes judiciaires sur les violations des droits de l'Homme et l'aggravation de cette situation suite à la dénonciation du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le rapport analyse en détail les violations classées selon le type de droits concernés : droits civils et politiques, situation des femmes, situation des enfants, situation des réfugiés et des personnes déplacées et droits économiques, sociaux et culturels. Il s'agit de la section la plus longue du rapport, qui recense de nombreuses violations commises tant par les groupes terroristes que par les forces de l'État et leurs alliés. Le rapport souligne que la solution à cette crise multidimensionnelle ne peut être exclusivement ni principalement

militaire, mais qu'elle nécessite la création d'un climat d'ouverture politique et l'élargissement de l'espace civique, afin que toutes les voix de la société malienne puissent, en toute liberté, proposer des voies vers la paix. De même, le rapport propose que la lutte contre le terrorisme soit menée dans le strict respect des droits humains. Il propose notamment que les forces de sécurité mettent en place des protocoles pour protéger la population civile des risques liés aux nouvelles technologies militaires, telles que les drones, et que des mécanismes soient mis en place pour la réparation des victimes civiles du conflit. Le rapport souligne que la justice transitionnelle est un instrument de consolidation de la paix ; que le rapport de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation, remis au gouvernement en décembre 2022, soit publié dans son intégralité, car il constitue une contribution précieuse au dialogue national et à la paix ; que l'Agence pour la gestion de la réparation des victimes, créée en 2023, commence à indemniser efficacement les victimes et que l'on mette fin à l'impunité au sein du système judiciaire malien en publiant de manière transparente toutes les enquêtes menées et en fournissant des informations sur leurs résultats et la participation des victimes. Le rapport exige de tous les acteurs armés non étatiques qu'ils mettent fin à toutes les pratiques qui violent le droit international humanitaire, telles que les enlèvements, les barrages routiers, les assassinats de civils et de soldats hors combat. Le rapport recommande en outre que la communauté internationale, dans le strict respect de la souveraineté du Mali, favorise la coordination et le dialogue entre l'Alliance des États du Sahel, l'Union africaine et la CEDEAO. Enfin, le rapport recommande que si la justice malienne ne parvient pas à faire progresser la lutte contre l'impunité celle-ci soit renforcée par le biais de la Cour pénale internationale et de la justice universelle.

**Pouvez-vous nous expliquer comment les enquêtes ont été menées sur le terrain pour garantir la transparence de la démarche et la rigueur des données recueillies ?**

Conformément au Code de conduite pour les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme, le présent rapport est rédigé sur la base d'informations objectives et fiables émanant de sources pertinentes crédibles, qu'il a dûment vérifiées par recoupements, dans toute la mesure possible. Conformément aux normes internationales et à la pratique en la matière, l'Expert indépendant a utilisé la norme des « motifs raisonnables de croire » pour fonder son rapport sur des informations fiables, crédibles et concordantes, sur la base desquelles une personne raisonnable et prudente aurait des motifs de croire qu'un incident ou comportement s'est produit. Le présent rapport n'inclut pas les allégations jugées peu crédibles ou

des incidents non confirmés. En outre, le Code de conduite susmentionné souligne également que les rapports rédigés par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont un caractère non judiciaire. Ainsi, conformément aux normes internationales et à la pratique en la matière, en ma qualité d'Expert indépendant, je ne suis pas tenu d'établir la culpabilité et n'adopte donc pas, contrairement aux tribunaux, le niveau de preuve « hors de tout doute raisonnable » applicable en matière pénale.

**Comment les autres acteurs internationaux ont-ils réagi à ce rapport et y a-t-il des initiatives de soutien à la mise en œuvre des recommandations ?**

De nombreux pays de toutes les régions ont pris la parole lors du dialogue interactif du 25 mars au cours duquel le rapport a été présenté. Un large consensus s'est dégagé autour du respect de la souveraineté du Mali et de la salutation des avancées posi-

tives telles que l'adoption de la Charte nationale pour la paix et la réconciliation. La position de l'Union africaine, exprimée par plusieurs pays, s'est montrée particulièrement favorable à la Charte nationale et a soutenu les efforts du gouvernement. Dans le même temps, plusieurs pays, dont ceux de l'Union européenne (notamment la Belgique et l'Espagne), ainsi que d'autres comme l'Égypte, la Colombie et le Pérou, ont demandé au gouvernement de renforcer sa coopération avec mon mandat. De nombreuses délégations ont demandé comment renforcer la protection des civils, en particulier des enfants, et d'autres ont exprimé leur inquiétude face au phénomène de la violence sexuelle liée au conflit. De nombreuses ONG internationales ont pris part au dialogue, exprimant leur inquiétude face à la détérioration de la situation au Mali. Certaines ont fait part de leurs préoccupations concernant la fermeture de plus de 20% des

écoles du pays, qui affecte les enfants. D'autres ont dénoncé les arrestations et les poursuites arbitraires de journalistes et d'opposants et, dans certains cas, les disparitions forcées.

**Dans quelle mesure la société civile malienne, ainsi que les victimes des violations des droits humains, ont-elles été impliquées dans le rapport ?**

Toutes les informations sur lesquelles s'appuie ce rapport proviennent de sources dignes de confiance, issues de tous les secteurs sociaux du pays. Il convient de noter qu'au cours de l'année, j'ai rédigé, en collaboration avec d'autres experts des Nations Unies, de nombreuses lettres adressées au gouvernement pour demander des informations sur certains faits marquants, tels que des allégations de massacres de civils, de disparitions forcées et de détentions arbitraires. Ces allégations ne peuvent être présentées qu'avec le consentement des victimes.

Retrouvez l'intégralité de l'interview sur le site.



Garantissez la **croissance** de votre entreprise avec la **connexion dédiée**.



20 28 00 00  
www.afribone.com



## INSERTION DES JEUNES : LE DÉFI DEMEURE

Malgré l'annonce de 65 503 emplois nets créés en 2025, la question de l'insertion des jeunes reste entière au Mali. Entre pression démographique, inadéquation formation-emploi et faible poids du secteur formel, le défi de l'employabilité continue de peser sur l'avenir d'une jeunesse majoritaire dans la population.

FATOUMATA MAGUIRAGA

La ministre en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Oumou Sall Seck, a présenté un bilan jugé encourageant, mettant en avant la création de 65 503 emplois nets en 2025, dont 40 566, soit 59%, relèvent du secteur public. Si ce chiffre traduit une dynamique réelle, il reste inférieur au flux annuel des nouveaux entrants sur le marché du travail, estimé à plus de 235 000 jeunes par an selon plusieurs analyses internationales. Le Mali demeure confronté à des défis structurels persistants : forte croissance démographique, urbanisation rapide, accès inégal aux services sociaux de base et pression croissante sur les ressources économiques. Dans ce contexte, la jeunesse continue de rechercher des emplois décents et productifs dans un marché encore dominé par l'informel. Selon la Banque mondiale, près de 90% des actifs maliens exercent dans l'économie informelle, souvent sans protection sociale ni stabilité de revenu. Comme le soulignent Daman-Guilé Diawara, Amidou Ballo et Boubacar Bagayoko dans « Enseignement supérieur et



L'emploi des jeunes reste confronté à des défis structurels malgré les chiffres globaux encourageants.

marché de l'emploi au Mali », le pays dispose pourtant d'opportunités importantes dans l'agriculture, les ressources naturelles et les technologies de l'information. L'agriculture concentre encore une grande part des jeunes actifs, souvent dans des activités peu productives. Mais ces potentialités peinent encore à absorber la demande.

**Emplois créés en 2025 :**  
**65 503**

**Demande annuelle d'emplois :**  
**235 000**

**Secteur informel :**  
**90% des actifs**

**Chômage des jeunes** Estimé globalement entre 8 et 10%, le taux de chômage atteint 20 à 30% chez les 15 à 24 ans. Cette situation s'explique en partie par la croissance rapide de la population active et surtout par le décalage entre les

compétences acquises et les besoins réels des employeurs. Le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur reste faible, généralement situé autour de 5 à 10%, ce qui souligne l'ampleur du défi éducatif. Selon une enquête de l'INSTAT, seuls 40% des diplômés trouvent un emploi dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme, tandis qu'une étude du Bureau de l'Emploi indiquait que 60% des employeurs jugeaient insuffisantes les compétences pratiques des diplômés. Pour les experts, la réforme des programmes, le renforcement de la formation professionnelle et le développement de l'entrepreneuriat restent les principales pistes pour améliorer durablement l'insertion des jeunes. ■

### EN BREF

#### UEMOA : UNE CROISSANCE SOUTENUE EN 2026

La session ordinaire du Conseil des ministres de l'UMOA-UEMOA, tenue à Dakar du 27 au 30 mars 2026, a mis en avant des indicateurs économiques orientés à la hausse pour l'espace communautaire. Selon les données examinées au cours de cette rencontre, la croissance économique de l'Union a atteint 6,7% en 2025, contre 6,2% en 2024, confirmant une progression de l'activité. Le rapport de politique monétaire de la BCEAO précise qu'au quatrième trimestre 2025 le produit intérieur brut de l'Union a progressé de 6,5%, soutenu notamment par les secteurs agricole, commercial et des services. L'inflation s'est établie à -0,8%, traduisant une détente des prix dans la zone. Pour accompagner cette dynamique, la BCEAO a procédé le 30 mars 2026 à son treizième appel d'offres hebdomadaire d'injection de liquidité, mettant 7 075 milliards de francs CFA à la disposition des établissements bancaires. Dans le même temps, la BOAD vise une mobilisation de 6 500 milliards de francs CFA pour la période 2026-2030, contre 3 750 milliards lors du cycle précédent, afin de soutenir les investissements structurants dans l'espace communautaire. ■

## Commerce mondial L'OMC face à un nouveau blocage

Les discussions ministérielles de la 14<sup>ème</sup> conférence de l'Organisation mondiale du commerce, tenues à Yaoundé du 26 au 30 mars, se sont achevées sans accord sur la réforme de l'institution ni sur la prolongation du moratoire sur les droits de douane appliqués aux transmissions électroniques. Réunissant 166 États membres, la rencontre a mis en évidence de profondes divergences

entre économies avancées et pays en développement. Le principal point de blocage concerne le moratoire en vigueur depuis 1998, renouvelé tous les deux ans et arrivé à expiration pour la première fois en 28 ans. Ce mécanisme empêchait l'imposition de taxes sur les téléchargements, les logiciels, le streaming, les livres numériques et d'autres flux numériques. Son expiration n'entraîne toutefois

pas une taxation automatique, mais redonne aux États la liberté d'instaurer de tels droits. L'Inde s'est imposée parmi les pays les plus réservés, estimant que le maintien du moratoire privait les économies en développement de recettes fiscales potentielles. Le Brésil a, pour sa part, lié le dossier du commerce numérique aux discussions sur l'agriculture, contribuant au blocage du compromis final.

La Directrice générale de l'OMC, Ngozi Okonjo-Iweala, a regretté l'absence d'accord, évoquant un manque de temps malgré des négociations prolongées jusque tard dans la nuit. Parallèlement, 66 pays représentant près de 70% du commerce mondial ont validé un socle minimal de règles sur le commerce numérique, illustrant la volonté de plusieurs membres de préserver un cadre commun malgré le blocage général. ■

## COMMANDE PUBLIQUE : LE PARI DU MADE IN MALI

Dans une note publiée en février dernier, le ministère de l'Economie et des finances a instruit de flécher la commande publique vers la préférence nationale. Un montant de 100 millions est réservé à chaque département pour prioriser les PME locales, booster l'industrie et limiter les importations. Ces infographies seront diffusées dans l'émission "Entreprendre" sur TM1 le 7 avril 2026.



**MALI INNOV**  
Présenté par **Aminata Keïta**

CHAQUE JEUDI  
**19H15**

**TM1**  
La télé qui vous allume !

## AUTISME : LE DÉFI DE L'INCLUSION ET DE LA PRISE EN CHARGE

Chaque 2 avril, la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme rappelle les difficultés liées à la prise en charge et à l'inclusion des personnes concernées. Au Mali, entre méconnaissance, stigmatisation et faiblesse des structures spécialisées, des initiatives associatives et privées tentent d'apporter des réponses.

FATOUmata MAGUIRAGA



Le Centre Césame est dédié à la prise en charge des enfants autistes depuis 2024.

Instaurée par l'ONU en 2007, cette journée vise à promouvoir les droits, l'acceptation et l'inclusion des personnes autistes. Au Mali, les associations créées par des parents d'enfants autistes mènent des actions de sensibilisation pour mieux faire connaître ce trouble du neurodéveloppement et réduire la marginalisation qui touche encore de nombreuses familles. Une étude menée par l'association Autisme Mali en 2014 faisait état d'une prévalence de 4,5% au sein des cas recensés dans les structures de santé étudiées. Elle relevait aussi que 88,6% des enfants identifiés n'étaient pas scolarisés. Depuis, l'association poursuit ses efforts à travers « Autisme Tour », une caravane annuelle destinée à sensibiliser le grand public et les soignants, encore souvent peu familiarisés avec le diagnostic. Selon l'Organisation mondiale de la santé, le repérage précoce et l'accompagnement éducatif restent les leviers les

plus efficaces pour améliorer le développement et l'autonomie des enfants concernés.

**Assurer l'inclusion** En 2025, l'association des enfants autistes Djiguiya rapportait qu'environ 1 200 enfants étaient concernés à Bamako. Derrière les inquiétudes des familles se trouvent aussi des

**Derrière les inquiétudes des familles se trouvent aussi des capacités, des sensibilités et des talents encore trop souvent ignorés.**

capacités, des sensibilités et des talents encore trop souvent ignorés, d'où l'appel constant des associations pour garantir à ces enfants le respect de leurs droits, notamment celui à l'éducation. Dans la pratique, plusieurs familles dénoncent encore le refus d'inscription de certains enfants dans les établissements classiques, faute de personnel formé ou par méconnaissance du trouble.

Madame Koïta Aminata Camara est mère d'un enfant autiste. Elle découvre l'autisme lorsque sa fille, âgée de trois ans, cesse progressivement de parler. Après consultation, le diagnostic confirme un trouble neurodéveloppemental dont il existe plusieurs formes, explique-t-elle. Le centre Césame, qu'elle dirige, fonctionne depuis deux ans. Né de l'initiative de l'association des parents d'enfants autistes, il s'appuie sur un personnel spécialisé et formé, avec l'aide de parents installés à l'extérieur du pays. Son existence constitue un soulagement pour de nombreuses familles. La prise en charge peut atteindre 150 000 francs CFA par mois, un coût trop lourd pour beaucoup de parents.

Le centre a donc été pensé comme un espace plus accessible. Grâce à une classe d'apprentissage assurant la transition, certains enfants peuvent ensuite intégrer le système scolaire classique avec un accompagnement adapté. Les associations demandent à l'État la création d'un centre public spécialisé et la prise en charge des éducateurs formés afin qu'aucun enfant ne soit laissé en marge. ■

### EN BREF

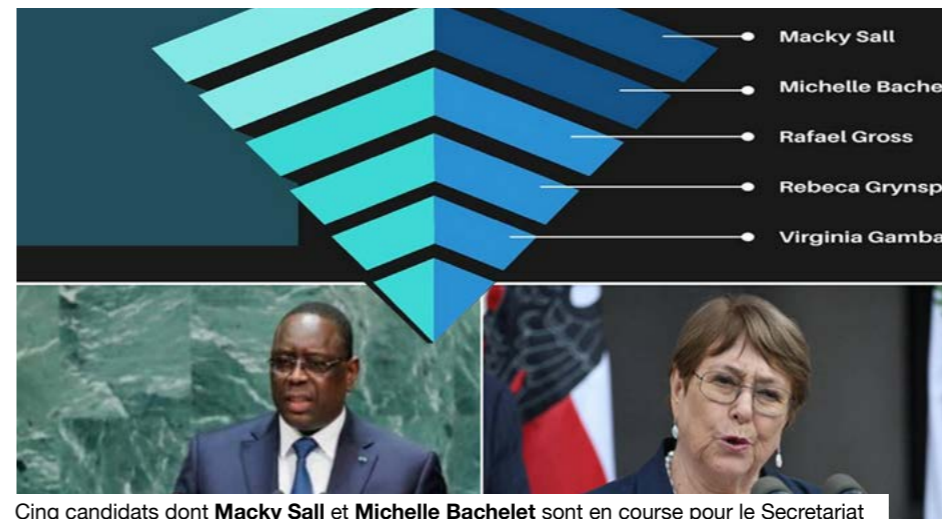
#### SANTÉ REPRODUCTIVE : UN PROGRAMME FACE AUX URGENCES SOCIALES

Le lancement national du programme WISH2 WACA, intervenu le 30 mars, ouvre une nouvelle phase dans la prise en charge de la santé sexuelle et reproductive au Mali. L'initiative s'inscrit dans un enjeu social majeur pour les femmes, les adolescentes et les familles confrontées à un accès encore inégal aux soins. Prévu pour la période allant de septembre 2024 à mars 2029, le programme couvrira les régions de Koulikoro, Ségou, Tombouctou ainsi que le District de Bamako. Sa mise en œuvre associe l'Office national de la santé de la reproduction, des organisations de la société civile, des leaders communautaires et religieux ainsi que des associations de personnes handicapées. Le défi est concret. Selon les dernières données disponibles, le Mali continue d'enregistrer un niveau élevé de mortalité maternelle et de grossesses précoces, alors que l'accès aux services de santé reproductive est fragilisé dans plusieurs zones affectées par l'insécurité et les difficultés d'offre de soins. Dans certaines localités, les centres de santé spécialisés demeurent partiellement fermés ou difficilement accessibles. WISH2 entend agir sur l'offre de soins, la sensibilisation communautaire et l'évolution des normes sociales, avec une attention particulière aux jeunes filles, aux femmes vulnérables et aux personnes vivant avec un handicap. Un meilleur accès aux consultations prénatales, à la planification familiale et à la prise en charge des urgences obstétricales peut réduire les risques pour les mères et les nouveau-nés, tout en renforçant l'autonomisation des femmes et la stabilité sociale. ■

## SUCCESSION D'ANTÓNIO GUTERRES : L'AFRIQUE SANS POSITION COMMUNE

La désignation du prochain Secrétaire général des Nations unies se poursuit en 2026 dans un contexte de candidatures multiples. Des documents officiels confirment l'absence de position commune africaine autour de la candidature de Macky Sall, tandis que d'autres profils structurent la compétition.

MASSIRÉ DIOP



Cinq candidats dont Macky Sall et Michelle Bachelet sont en course pour le Secrétariat général des Nations unies.

Le processus a été lancé fin novembre 2025 par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, avec des auditions publiques prévues à partir d'avril 2026. Le Secrétaire général sortant, António Guterres, doit achever son mandat le 31 décembre 2026 et son successeur entrera en fonction le 1er janvier 2027. La procédure prévoit la soumission de lettres de candidature et de déclarations de vision, ainsi que des auditions interactives publiques avant les consultations du Conseil de sécurité. Selon une note de la Commission de l'Union africaine datée du 27 mars 2026, une vingtaine d'États membres ont rompu la procédure de silence engagée pour soutenir

la candidature de Macky Sall, empêchant l'adoption d'une position commune. Le même jour, la mission permanente du Sénégal auprès de l'Union africaine a indiqué que Dakar n'avait « à aucun stade » endossé cette candidature et ne pouvait être considérée comme partie prenante à l'initiative. Au total, cinq candidatures ont été enregistrées depuis l'ouverture du processus, dont une s'est retirée. Michelle Bachelet, Chilienne, ancienne cheffe d'État et ex-Haute-commissaire aux droits de l'Homme, poursuit sa candidature malgré le retrait du soutien de son pays, avec l'appui d'autres États. Rafael Grossi, diplomate argentin et actuel Directeur de l'Agence interna-

tionale de l'énergie atomique, s'appuie sur une expérience technique dans les dossiers de sécurité nucléaire. Rebeca Grynspan, économiste costaricienne et ancienne Vice-présidente, incarne un profil orienté vers les enjeux économiques et de développement. Macky Sall, ancien Président du Sénégal, est présenté par le Burundi sans soutien officiel de son pays. La situation de Michelle Bachelet et de Macky Sall met en évidence deux configurations distinctes, l'une marquée par le retrait du soutien du pays d'origine, compensé par d'autres appuis étatiques et par une expérience au sein du système des Nations unies, notamment à la tête du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, l'autre par l'absence d'endossement national et de position continentale formalisée. La désignation finale dépendra d'une recommandation du Conseil de sécurité, soumise à l'absence de veto d'un membre permanent, puis d'une validation par l'Assemblée générale. Si l'équilibre régional est régulièrement évoqué sans constituer une règle formelle, plusieurs initiatives plaident également pour l'élection d'une femme à la tête de l'Organisation. ■

### UNE SEMAINE DANS LE MONDE CHANGE NOW : LE SOMMET DES SOLUTIONS VERTES

Le sommet international Change NOW, réunissant des milliers d'acteurs engagés dans la transition écologique, s'est tenu du 30 mars au 1er avril au Grand Palais à Paris. Présenté comme l'un des plus grands rendez-vous mondiaux consacrés aux solutions pour la planète, l'événement rassemblait entreprises, ONG, chercheurs, investisseurs et décideurs publics autour des enjeux climatiques et environnementaux. Plusieurs annonces de financement climatique étaient attendues au cours de la rencontre. L'édition 2026 a accordé une place importante à la biodiversité. Selon les organisateurs, près de 40 000 participants issus de plus de 100 pays ont participé, avec la présentation d'environ 1 000 initiatives portant sur les énergies propres, la biodiversité, l'économie circulaire et l'adaptation climatique. Des sessions ont également été consacrées à la protection des océans et des ressources en eau. Cette édition intervient dans un contexte de multiplication des alertes sur le réchauffement climatique et la dégradation des écosystèmes, alors que plusieurs États accélèrent leurs politiques de transition énergétique et de résilience environnementale. ■

### ÉCHOS DES RÉGIONS

#### KAYES : LE COUVRE-FEU RECONDUIT

Le couvre-feu a été reconduit dans la région de Kayes du 31 mars au 29 avril 2026, de minuit à 5 heures du matin, selon une décision du Gouverneur. Le dispositif reste renouvelable par périodes de 30 jours, selon les décisions des autorités régionales. La mesure prolonge le dispositif instauré après les attaques coordonnées du 1er juillet 2025 contre Kayes et plusieurs localités de l'ouest du Mali. Il s'agit de la neuvième reconduction depuis l'instauration du couvre-feu, dans une région devenue l'un des foyers des violences sécuritaires, avec 101 incidents et 222 victimes civiles recensés par le HCR au premier semestre 2025 pour une population estimée à 813 418 habitants. Les restrictions concernent les personnes, les motos et les véhicules, à l'exception des forces de défense et de sécurité et des ambulances, les autorités invoquant les impératifs de sécurité et les tensions sur les axes stratégiques. ■

### Iran La piste d'un accord sous fortes tensions

Des signaux diplomatiques récents relancent l'hypothèse d'un accord ou d'un cessez-le-feu, sans pour autant marquer de percée décisive. Ces échanges interviennent après plus d'un mois de tensions militaires entre Washington, Israël et Téhéran, déclenchées fin février. Le Président américain a affirmé le 30 mars que les négociations avançaient « très bien » et qu'un accord pourrait intervenir prochainement, évoquant la médiation du Pakistan dans les échanges indirects entre les deux parties. Dans le même temps, les autorités iraniennes ont rejeté l'offre américaine, qualifiée d'« irréaliste » et de « déséquilibrée », tout en laissant la porte ouverte à la diplomatie si des conditions jugées

plus acceptables étaient réunies. Les cours du pétrole ont reculé lors des échanges du 30 mars, sur fond d'espoirs de désescalade diplomatique. Sur le terrain, les tensions demeurent élevées. Washington a renouvelé ses menaces contre les infrastructures énergétiques iraniennes en cas d'absence d'accord rapide, tandis que la question de la réouverture du détroit d'Ormuz reste au centre des discussions, en raison de son impact direct sur les marchés pétroliers mondiaux. Pour l'heure, aucun accord formel n'est annoncé, mais la reprise d'une phase diplomatique active constitue le principal fait nouveau de ces dernières heures. ■

## TOUTY GANDEGA : LA DERNIÈRE DANSE D'UNE FIGURE DU BASKET MALIEN

Après une ultime apparition marquée par une large victoire avec le Paris Basketball, la Franco-malienne Touty Gandega a décidé de tourner la page d'une carrière riche et résiliente.

MOHAMED KENOVI



Touty Gandega tire sa révérence après près de 20 ans de carrière.

Le 28 mars 2026, Touty Gandega a disputé le dernier match de sa carrière professionnelle. La victoire éclatante du Paris Basketball face à Estaires (83-36) lui a offert un cadre presque parfait pour tirer sa révérence. À 35 ans, l'arrière franco-malienne a choisi ce moment précis pour refermer un chapitre entamé près de deux décennies plus tôt. Une décision mûrement réfléchie, dictée autant par la vie que par le sport. « J'ai décidé de mettre un terme à ma carrière car j'ai appris que j'allais être maman, de nouveau. Au vu de mon âge, je me suis dit aussi qu'il était temps de me reposer et de m'occuper entièrement de ma vie de famille », confie-t-elle avec lucidité.



Touty Gandega salue le public après son ultime match le 28 mars 2026.

**Un parcours forgé dans l'exigence** Née à Paris en 1991, Touty Gandega s'est révélée dans le basket français avant de tracer une carrière dense, marquée par la régularité et la combativité. Formée à l'USO Mondreville, où elle évolue de 2008 à 2014, elle découvre très tôt le haut niveau, enchaînant les saisons en Ligue féminine de basket (LFB). Elle poursuit ensuite son parcours dans plusieurs clubs - Flammes Carolo, Toulouse, Basket Landes - puis en Ligue 2 à Chartres, Angers, Nantes et Aulnoye. Au total, elle cumule plus d'une centaine de matches en LFB et une expérience en EuroLeague, témoignant d'un vécu solide au plus haut niveau européen. Sa trajectoire, loin d'être linéaire, a surtout été marquée par une capacité remarquable à surmonter les obstacles. « J'ai traversé des moments difficiles à cause de longues et graves blessures, mais j'ai toujours réussi à revenir sur les terrains », souligne-t-elle. Trois ruptures des ligaments croisés et une atteinte du ménisque n'auront pas suffi à freiner durablement son parcours.

**Le cœur entre deux nations** Après des débuts internationaux avec les équipes de France jeunes - notamment un titre de Vice-championne d'Europe U18 en 2009 - Touty Gandega a choisi par la suite de défendre les couleurs du Mali, à l'instar de sa sœur Diana. Avec les Aigles Dames, elle s'impose rapidement comme une pièce maîtresse. Meneuse influente, elle contribue aux belles performances du Mali sur la scène continentale, notamment avec deux médailles de bronze à l'Afrobasket en 2017

(Bamako) et 2019 (Dakar). Lors de l'édition 2019, elle est élue meilleure meneuse du tournoi et intégrée dans le cinq majeur. Mais au-delà des distinctions, c'est l'émotion qui domine ses souvenirs. « Le moment le plus marquant a été ma première médaille de bronze en Coupe d'Afrique, sur les terres du Mali. Jouer dans mon pays, devant ma famille, rendre fier tout un peuple, ça n'a pas de prix », raconte-t-elle. Sa carrière internationale atteint son apogée avec une participation à la Coupe du monde 2022 en Australie, avant qu'elle ne décide, la même année, de se retirer de la sélection nationale.

**Transmettre et tourner la page** Figure du projet féminin du Paris Basketball ces dernières saisons, Touty Gandega quitte les parquets au moment où son club ambitionne une montée en division supérieure. Son départ laisse l'image d'une joueuse engagée, respectée et profondément attachée à ses valeurs. À la nouvelle génération, elle adresse un message simple mais fort : « Il faut travailler et s'accrocher même quand c'est difficile. Si vous avez des rêves, vous pouvez les atteindre. Rien n'est impossible ». Une manière de transmettre, une dernière fois, l'essence de son parcours : celle d'une battante, qui aura su conjuguer exigence sportive et force de caractère jusqu'au bout. ■

### CARTONS DE LA SEMAINE

**Roberto De Zerbi** a été nommé nouvel entraîneur de Tottenham le 31 mars 2026, en remplacement d'Igor Tudor, limogé quelques jours plus tôt. Le technicien italien a signé un contrat de longue durée avec les Spurs et aura pour mission de maintenir Tottenham, actuellement 17ème de Premier League avec un point d'avance sur le premier relégable, West Ham.

L'Unité d'intégrité de l'athlétisme (AIU) a annoncé le 30 mars la suspension provisoire d'**Auriana Lazraq-Khliss, heptathlonienne**, pour manquements à ses obligations de localisation antidopage. L'AIU ne précise ni les dates ni la nature exacte de ces manquements. Il pourrait s'agir d'informations de localisation mal enregistrées ou transmises hors délai. L'athlète française risque une suspension pouvant aller jusqu'à deux ans.

## FESMAMAS 2026 : LA TRADITION REPENSÉE POUR L'ÈRE CONTEMPORAINE

Du 30 mars au 6 avril 2026, la ville de Markala accueille la 33ème édition du Festival des masques et marionnettes (FESMAMAS), dans un format renouvelé qui prolonge la dynamique engagée en 2025.

MOHAMED KENOVI



Avec l'édition 2026, le FESMAMAS poursuit sa mue.

Cette édition vise à concilier modernité organisationnelle et valorisation d'un patrimoine culturel profondément ancré dans les traditions locales. Porté par une approche plus structurée, le festival se distingue cette année par une implication accrue des communautés locales, désormais organisées en coopératives. Ce choix traduit la volonté de renforcer l'ancrage territorial de l'événement et de mieux garantir la transmission des savoirs. Parallèlement, le FESMAMAS poursuit son ouverture au numérique avec la diffusion en direct de ses temps forts, permettant à un public élargi de vivre l'expérience à distance.

Au cœur de cette édition 2026, la programmation reste fidèle à l'esprit du festival tout en se diversifiant : spectacles de masques, performances artistiques, danses traditionnelles et animations rythmeront une semaine durant laquelle Markala se transformera en véritable carrefour culturel. Les visiteurs pourront également assister à des activités populaires comme les courses de pirogues ou d'ânes, qui contribuent à l'ambiance festive et conviviale.

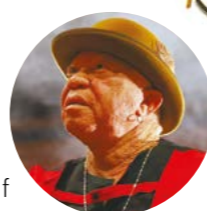
**De la tradition locale à la reconnaissance mondiale** Créé en 1993, le FESMAMAS célèbre l'identité culturelle des communautés bambara, bozo, maraka et somono

de la région. À travers les masques et les marionnettes se déploie tout un système de transmission sociale et symbolique, notamment lors des cérémonies initiatiques destinées aux jeunes générations. Au fil des ans, le festival s'est imposé comme un rendez-vous majeur du patrimoine culturel malien, contribuant à la reconnaissance du « Sogobo » de Markala. Celui-ci a été inscrit en 2012 à l'Inventaire national des biens culturels, puis reconnu en 2014 par l'UNESCO comme élément du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. La mutation amorcée lors de l'édition 2025, sous l'impulsion du Centre culturel Blonba, marque une nouvelle étape dans l'histoire du FESMAMAS. Pensé désormais comme une véritable production scénique, avec des standards inspirés des plateaux télévisuels, le festival gagne en lisibilité et en attractivité. Cette modernisation s'accompagne d'une ligne éditoriale orientée vers l'éducation citoyenne. « Nous proposons un festival moderne, avec des formes d'organisation modernes et une ligne éditoriale axée sur l'éducation à une citoyenneté contemporaine », explique Alioune Ibra Ndiaye, Directeur du Centre culturel Blonba. Entre héritage et innovation, le FESMAMAS 2026 confirme son rôle de vitrine culturelle majeure, capable de faire dialoguer traditions séculaires et enjeux contemporains. ■

### INFO PEOPLE

**SALIF KEITA : CONCERT ANNULÉ, TOURNÉE INCERTAINE**

Le concert que Salif Keita devait donner le 28 mars 2026 au Montreux Jazz Festival Franschhoek, en Afrique du Sud, a été officiellement annulé pour raisons de santé. Les organisateurs ont confirmé son indisponibilité, tandis que son groupe a maintenu la soirée à travers un hommage à son répertoire, porté notamment par Aïcha Mariko et Fatoumata Soubéiga. Pour l'heure, aucune annonce officielle n'a encore été faite sur les prochaines dates, le 10 avril au Mexique, le 22 avril à La Haye et le 25 avril à Heerlen, mais l'annulation récente fait peser l'incertitude sur la tournée. À 76 ans, l'artiste malien reste au centre de l'attention de ses admirateurs.



**JOE BAMOU ATTENDU AU PALAIS DE LA CULTURE**

La scène musicale bamakoïse se prépare à accueillir Joe Bamou en concert live, le 17 avril 2026 au Palais de la Culture Amadou Hampâté Bâ, à partir de 19 heures. L'artiste, qui gagne en visibilité sur la scène nationale, s'est récemment illustré avec les titres « Diaraby » et « Maman », largement relayés sur les plateformes numériques et les réseaux sociaux. Ce rendez-vous s'annonce comme l'un des temps forts culturels du mois d'avril dans la capitale malienne. Porté par un registre mêlant émotion, mélodies populaires et sonorités ancrées dans la musique malienne contemporaine, Joe Bamou devrait retrouver un public déjà familiarisé avec ses morceaux récents.



Journal du Mali  
l'Hebdo

**Directeur de publication :**  
Mahamadou CAMARA  
mcamara@journaldumali.com

**Directrice déléguée :**  
Aurélien DUPIN  
aurelie.dupin@journaldumali.com

**Rédacteur en chef :**  
Massiré DIOP

**Secrétaire de rédaction :**  
Ramata DIAOURÉ

**Rédaction :**  
Mohamed KENOVI - Fatoumata MAGUIRAGA

**Photographie :** Bakary E. DAOU

**Infographiste :** Marc DEMBÉLÉ

**JOURNAL DU MALI L'HEBDO**, édité par IMPACT MÉDIA Presse.  
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près M'ÉVA Palace - Bamako  
Tél : +223 20 23 00 66  
www.journaldumali.com  
contact@journaldumali.com



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité.**



**20 28 00 00**  
[www.afribone.com](http://www.afribone.com)

